

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 novembre 2022

**Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 09/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/11/2022 (accusé de réception du 09/11/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Avenant n°2 à la convention avec l'ADRIA pour le financement de l'extension-
modernisation de leur bâtiment**

Le conseil communautaire a validé en 2019 la participation de QBO au financement de l'extension et de la réhabilitation du bâtiment de l'ADRIA à Quimper. Au vu du retard pris par la seconde tranche du chantier (réhabilitation du site existant), il est proposé de modifier la durée de la convention et les conditions de versement de la subvention.

L'ADRIA est un centre d'expertise agroalimentaire, leader en qualité et sécurité des aliments qui propose des services en matière de recherche, d'innovation, de formations et de conseils pour les industries agroalimentaires, les fournisseurs de l'industrie agro-alimentaire, les distributeurs, et les industries connexes telles que l'emballage, l'industrie du diagnostic.

C'est un acteur central de la recherche et du développement en agro-alimentaire et un organisme de recherche par sa qualification « ITAI » délivrée par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation depuis 2007, renouvelée début 2018. L'ADRIA bénéficie également du label « CRT » (centre de recherche technologique) décerné par le ministère de la Recherche, qui précise les structures capables d'apporter aux entreprises des réponses adaptées en matière de prestation technologique sur mesure.

Le conseil communautaire du 20 juin 2019 a validé la participation de Quimper Bretagne Occidentale au financement de ce projet d'extension de l'ADRIA pour un montant de 313 059 €. La partie la plus importante du projet (la création d'un nouveau laboratoire de microbiologie) a pu se faire sans difficultés malgré la période de Covid-19, mais le projet de réhabilitation du bâtiment existant a pris du retard.

Une première période de prolongation avait été accordée à l'ADRIA, mais l'ADRIA sollicite à nouveau une période complémentaire pour finaliser cette partie des travaux, au vu de la difficulté à mobiliser des entreprises actuellement.

Aussi il est proposé de modifier la convention de financement par un avenant qui permettra notamment de prolonger la durée du projet jusqu'à fin 2024.

Mme Forough-Léa DADKHAH et MM. Marc ANDRO et Daniel LE BIGOT étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider la modification de la durée de la convention ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant correspondant.